



TEXTE n° 88
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

21 février 2013

PROPOSITION DE LOI

*visant à élargir les **conditions d'attribution de la carte du combattant**
aux anciens combattants de l'armée française totalisant
au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964
ou en opérations extérieures.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 février 2013.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE

Voir les numéros : 267 et 714.

ISBN - 2-1113-1225-8



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale